

Extrait du <BR/>UREM :<BR/>Unité de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques

<http://www.ulb.ac.be/sciences/urem>

# "Multiplions et divisons les nombres : du cadastre des Babyloniens au paiement électronique actuel"



---

<BR/>UREM :<BR/>Unité de Recherche sur l'Enseignement des  
Mathématiques

---

# "Multiplions et divisons les nombres : du cadastre des Babyloniens au paiement électronique actuel"

Madame, Monsieur,

L'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique vous invite, dans le cadre du Collège Belgique, au cours-conférence

<h3 class="spip">[Multiplions et divisons les nombres : du cadastre des Babyloniens au paiement électronique actuel](#)

Par Jean-Jacques Quisquater

</h3>

Ce cours-conférence composé de deux leçons aura lieu le 17 mars et le 24 mars 2015, de 17 à 19 heures au Palais des Académies (Rue Ducale, 1- 1000 Bruxelles).

L'accès est gratuit et ouvert à tous.

L'inscription préalable est souhaitée sur notre site [www.academieroyale.be](http://www.academieroyale.be)

Après la création d'un compte personnel , l'inscription se fait sur page de la leçon (bouton « inscription »).

Merci de diffuser cette invitation à vos contacts.

- ▶ De nombreux départements universitaires incitent leurs étudiants à suivre les cours-conférences du Collège Belgique.
- ▶ Une attestation est donnée à ces étudiants que les universités peuvent reconnaître dans le cadre de leur formation.
- ▶ Quant aux doctorants, ils peuvent également valoriser leur présence (crédits ECTS) dans le cadre des écoles doctorales du Fonds de la Recherche scientifique-FNRS.

Ces attestations sont fournies sur demande le jour même du cours-conférence.

Vous trouverez plus d'informations au sujet de ce cours-conférence sur le site internet de l'Académie en cliquant sur ce [lien](#).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

L'équipe du Collège Belgique

<http://www.academieroyale.be/collegebelgique>

<http://lacademie.tv/>

<http://academie-editions.be>